

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

L'an deux mil onze, le 14 avril à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 34

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 avril 2011

Présents : MENUCELLI T., MERLIAUD C., PERDUCAT D., FAYE J.P., PASQUET R., PONS G, DOLLEY A., DUPONT M., SERRU D., BALLOT M., MOUTARDE N., BATAILLE J.L., CHADELAUD M., BIRON J., BUXERAUD H., TESSIER M.C., LACOUTURIERE B., LEROUSSEAUD R., HANICOT J., COLY G., PERIGAUD C., COUEGNAS A., VIGNON F., WERTHMANN G.

Absents : DUFAYS C. représentée par CLOUET D., COULAUDOU N., DAUDE C, LISSANDRE A., HERBERT F., BOUBY F., GANE I, ROYER G., DE LAGAUSIE C, SERRU MC.

Secrétaire : M.C TESSIER.

COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le Président indique que conformément à l'article L 2143-3 du Code général des Collectivités Territoriales, il convient de mettre en place une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées chargée de remettre un rapport annuel, qui dressera le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Cette commission exerce ses missions dans la limite des compétences transférées à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes doit désigner ses délégués au sein de cette commission, qui peut comprendre également des représentants du monde associatif et de la société civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne les membres suivants en tant que représentants de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées :

Daniel PERDUCAT, Isabelle GANE, Chantal PERIGAUD, Gilbert COLY.

Pour copie conforme
Le 15 avril 2011
Le Président